

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le 5 juin 2020, le conseil municipal de Branne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle Jean Teyssandier à Branne, sous la présidence de Mme Marie-Christine FAURE, Maire.

Présents : Marie-Christine FAURE, Véronique PARSAT, Laetitia GUEDES-FERNANDES, Eric NICOINE, Pascal OLIVARES, Léo GERVILLE REACHE, Ana MIRADA-GRELOT, Olivier JONQUIERE, Estelle BARAT, Philippe SARRAUTE, Isabelle HENRY, Serge MAUGEY, Marie-José HOUDRY, Didier GODFROY, Stéphane COLOZZI.
Mme BENEDETTO Karine, Receveur du Trésor Public de Rauzan.

A été désigné secrétaire de séance, Éric NICOINE.

Madame le Maire ouvre la séance, constate que le quorum est atteint.

Madame le Maire demande s'il y a des observations sur le dernier compte rendu :

M.Nicoine demande à ce que soit précisé que le renouvellement du contrat avec le SDEEG pour l'éclairage public est sur une durée de 9 ans.

Le compte-rendu du 05/06/2020 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

Ordre du jour :

- 1) Délibération vote deux taxes
- 2) Délibération vote Budget Primitif 2020
- 3) Questions diverses

1) Délibération vote deux taxes

Madame le Maire propose compte tenu de la crise sanitaire du COVID-19, de maintenir les taux comme suit :

Taxe Foncière Bâti : 21.23

Taxe Foncière Non Bâti : 62.41

Délibération acceptée à l'unanimité des membres présents.

Il est précisé que la Taxe d'Habitation sera compensée à l'euro près l'État et le Département de la Gironde.

2) Délibération vote Budget Primitif 2020

Madame le Maire rappelle au conseil municipal la nécessité de procéder au vote du budget primitif de la commune de Branne.

Elle précise que le vote du budget se fait par chapitre et présente à l'assemblée le montant des différents chapitres retenus.

Mme. le Maire présente le document équilibré comme suit :

Section de fonctionnement :	Dépenses :	1 286 922 €
	Recettes :	1 286 922 €

Section d'investissement:	Dépenses :	315 944 €
	Recettes :	315 944 €

Total du Budget : 1 602 866 €

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Mme. le Maire et après en avoir délibéré comme suit :

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Approuve le budget primitif 2020 pour un total équilibré de : 1 602 866

3) Questions diverses

- Mme le Maire informe le Conseil Municipal que la Mairie a reçu les statuts pour la création d'une nouvelle Association de comité des fêtes « Festivités Animations Brannaises ». Elle précise que cette association occupera le local communal situé rue de l'église

Adhésion Association des Maires Ruraux 100€ par an

- Voir pour faire diffuser une information auprès des propriétaires sur l'entretien et curage des buses de leurs entrées de propriété sur le site internet et la page facebook.

- **Point École** : la commission école retravaille toute la tarification cantine, garderie car aucune mise à jour n'a été effectuée depuis 2015.

Mme le Maire informe qu'elle a reçu M. le Maire de Grézillac afin de proposer un projet de convention identique à celle de Lugaignac (actuellement 709€/an – prix à revoir l'année prochaine).

- **Covid-19**: lecture de courriers de remerciements envers la commune, élus et agents.

- **Altercation** : Mme le Maire fait part que 2 agents communaux se sont fait interpellé par un administré alors qu'ils effectuaient un travail demandé.

L'administré a agressé verbalement les agents. Mme le Maire informe que si ces faits devaient se reproduire, elle n'hésiterait pas à protéger les agents en déposant éventuellement une main courante à la gendarmerie.

Mme Houdry, M. Maugey expriment que même s'il est anormal que les agents se fassent agresser, il est compréhensible que n'importe quel administré s'interroge sur la présence d'agents publics travaillant sur un lieu privé.

Mme le Maire précise qu'il est d'usage sur des faits ponctuels et justifiés de rendre service aux commerçants Brannais, à la Fondation Dubois suivant le cas de figure évidemment

- **Location salle des fêtes – Covid-19**: compte tenu du contexte sanitaire actuel, les préconisations officielles demandées nécessaires à la location de la salle sont considérées comme difficiles à gérer et chronophages, aussi Mme le Maire informe que la location de la salle aux administrés est toujours interdite jusqu'à nouvel ordre.

Séance levée à 19h45.